

**Délibération n° 3/2023 Contribution financière des intercommunalités
membres au budget primitif 2023**

**Nombre de voix POUR : 65
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0**

REQU A LA PRÉFECTURE

- 6 AVR. 2023

Etaient présents : 65 membres

DASSONVILLE Jean-Michel, REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, KUNEGEL Alain, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, BERINGER François, ANTONY François, MEYER Jean Martin, SPITZ Michel, BRENDER Claude, CAUMETTE Michel, FOLLIGUET Isabelle, HENRY Maurice, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, STOEBNER Thierry, STURM Alfred, KLINGER Christian, STOFFEL Marie-Laure, STOECKLE Denise, MIGLIACCIO Patricia, HENNY Joël, HABERKORN Raymond, WEICK Alfred SPENLÉ Marie-Agnès, LEHRY Christelle, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, KUHN Julien, ROMAIN Anne-Véronique, HAUDY Daniel, MEYER Claude, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, BUSCH Michel, SCHLUSSEL Benoît, SCHOEPFF Daniel, VOGEL Pierre, PASQUALINI Mirko, TAILLEFER Jean-Luc, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, GANGLOFF Alain, BOESCH Monique, MULLER Lucien, WISS Fabienne, LAMY Réjane TANNACHER Geneviève, HUIN-MORALES Benjamin, UHLRICH-MALLET Odile, GRABENSTAETTER Patrice, GUILLAUME Cedrick, COLIN Nicolas, SPENLE Edouard, JAEGER Luc, CHAPOT Jean-Daniel, VOGEL Maïté, LAURENT Emilie, KAUFFMANN Christophe, FREYBURGER Benoît.

Etaient excusés : 27 membres

DURR Roland, GEILLER Joël, STRAUMANN Eric, SIGRIST Etienne, ROMANO Angelo, TINGEY André, KÖPPE-RITZENTHALER Jill, WEISHEIMER Didier, HEID Philippe, BOUCHE Marc, KURY Guy, JAEGLI Quentin, BRESCHBÜHL Philippe, THOMEN Daniel, MAGINIEAU Christian, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, SCHULTZ Brigitte, HANS Monique, LIGIBELL Virginie, BLIND Myriam, BUHL Denise, MARTIN Monique, MASSENEZ Sarah, DEYBACH Heidi.

Etaient absents : 49 membres

ETIENNE Laurence, SAUTIVET Thierry, JEANDEL Philippe, DUSS Etienne, ULSAS Karin, ALLION Sébastien, GUTHMANN Guy, BASS Paul, MARANTIER Jacques-Thierry, SCHICKEL Norbert, SCHIRA Michèle, GUILLO Christophe, FOECHTERLE Stéphane, MOREL Jean-Jacques, SCHMITT Dominique, VONTHRON Daniel, LANG Mathieu, GLAENTZLIN Céline, FRITSCH Charles, DIERSTEIN-MULLER Francine, REINHEIMER Bernard, GEORGE Robert, ZINGLE Bernard, ALTHUSSER Patrick, REBERT Mady, VETTER René, DISCHINGER Pierre, ALVAREZ Richard, LOUIS Fernand, BOXLER Jean, HAUMESSER Christian, SCHUBNEL Thierry, FURLING Maxime, GRANDIDIER Sophia, SCHELCHER Thierry, GENDRON Pierre-Julien, MULLER Eric, GILG Stéphane, BESSEY Thierry, ELLMINGER Jean, SPITZ Geneviève, COLLARD Frédéric, KABUCZ Jean-François, THOMASSEY Luc, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, SCHELCHER Jean-Luc, GERARD Frédéric, HESS Thomas.

Etait également présent :

DELATTRE Grégory

Secrétaire de Séance : Mme Denise STOECKLE
Transmission à la Préfecture :

- 6 AVR. 2023

Délibération n° 3/2023

Contribution financière des intercommunalités membres au budget primitif 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Les statuts de notre Syndicat prévoient que les dépenses et charges sont réparties entre les intercommunalités membres selon un double critère :

- 50 % en fonction de la surface des bans communaux
- 50 % en fonction des populations communales

Pour continuer à assurer sa mission, le Syndicat doit demander une participation financière aux intercommunalités membres pour permettre de couvrir les frais de fonctionnement ainsi que ceux liés aux modalités de suivi de la mise en œuvre du SCoT Colmar-Rhin-Vosges.

La population prise en compte est celle en vigueur au 1er janvier 2022 (source : INSEE).

Conformément au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du dernier Comité syndical, il vous est proposé la participation suivante :

- 0,41 € par habitant, la population totale des communes du syndicat étant de 166 283 habitants soit 68 176 €,
- 0,41 € par hectare du ban communal, la superficie totale des communes du syndicat étant de 76 862 hectares soit 31 513 €,
- Soit un total de 99 689 €.

Je vous prie de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE COMITE SYNDICAL

A l'unanimité des membres présents

FIXE

La contribution financière au budget primitif 2023 de chaque intercommunalité membre au montant défini ci-dessous :

- 0,41 € par habitant, la population totale des communes du syndicat étant de 166 283 habitants soit 68 176 €,
- 0,41 € par hectare du ban communal, la superficie totale des communes du syndicat étant de 76 862 hectares soit 31 513 €,
- Soit un total de 99 689 €.

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Le Président

Michel SPITZ

